ANA LUCIA

ARAUJO

RÉPARATIONS

Combats pour la mémoire de l'esclavage (XVIIIe-XXIe siècle)



L'UNIVERS UH HISTORIQUE

SEUIL

RÉPARATIONS

Combats pour la mémoire de l'esclavage (XVIIIe-XXIe siècle)

ANA LUCIA ARAUJO

RÉPARATIONS

Combats pour la mémoire de l'esclavage (XVIIIe-XXIe siècle)

TRADUIT DE L'ANGLAIS
PAR SOUAD DEGACHI
ET MAXIME SHELLEDY

ÉDITION FRANÇAISE REVUE
ET AUGMENTÉE PAR L'AUTRICE

OUVRAGE TRADUIT AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

ÉDITIONS DU SEUIL
*57, rue Gaston-Tessier, Paris XIXe*

Ce livre est publié dans la collection
L'UNIVERS HISTORIQUE
fondée par Jacques Julliard et Michel Winock
et dirigée par Patrick Boucheron et Paulin Ismard.

Cet ouvrage a été traduit avec le soutien
de la Howard University (Washington).

Titre original : *Reparations for Slavery and the Slave Trade : A Transnational and Comparative History*
Éditeur original : Bloomsbury, 2017
ISBN original : 978-1350010604
© Ana Lucia Araujo 2023
This translation is published by arrangement
with Bloomsbury Publishing Plc.

ISBN 978-2-02-159166-8

© Éditions du Seuil, avril 2025, pour la traduction française

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

INTRODUCTION

Les réparations, hier et aujourd'hui

De 1517 à 1867, les navires négriers transportèrent environ 12,5 millions d'Africains réduits en esclavage vers les Amériques. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale occidentale, des hommes, femmes et enfants africains furent tués au cours des guerres qui produisaient des captifs pour la traite des esclaves. D'autres périrent durant les interminables voyages à pied qui les conduisaient de l'arrière-pays jusqu'à la côte et pendant la longue période d'attente dans les dépôts d'esclaves. Si près de 2 millions d'Africains moururent ainsi avant d'être embarqués de force sur les navires qui les emmenaient de l'autre côté de l'océan Atlantique, 1,8 million d'autres ne survécurent pas aux horreurs du Passage du milieu. Environ 10,7 millions d'hommes, de femmes et d'enfants réduits en esclavage débarquèrent vivants aux Amériques[1]. Cet ouvrage revient sur cette tragédie humaine et ses répercussions durables, et retrace l'histoire des demandes de réparations pour l'esclavage et la traite atlantique.

Ces trente dernières années ont vu un nombre croissant d'initiatives en Amérique, en Europe et en Afrique pour commémorer l'esclavage[2]. Beaucoup de ces initiatives, telles que le projet de l'UNESCO « La route de l'esclave » (aujourd'hui « Routes des personnes mises en esclavage ») ainsi que les musées, les monuments et les mémoriaux sont devenus des projets officiels adoptés par les institutions et les gouvernements. Pourtant, la construction de monuments et de mémoriaux n'a pas pansé les plaies du passé laissées par la longue histoire de l'esclavage et de la traite atlantique, ni atténué les séquelles de ces atrocités. Au contraire, on peut penser que la commémoration de l'esclavage et de la traite des Africains vers les Amériques a rendu plus visibles encore les cicatrices du racisme anti-Noirs. Dans ce nouveau contexte, où la mémoire collective de l'esclavage est de plus en plus institutionnalisée

alors que les inégalités raciales persistent, les demandes de réparations financières et matérielles pour l'esclavage et la traite atlantique ont refait surface à la fin du XXe siècle. La première édition de ce livre a été publiée en anglais en 2017, lors de la dernière vague de débats publics et de demandes de réparations pour l'esclavage, notamment aux États-Unis et dans les Caraïbes. Cependant, plusieurs nouvelles réclamations et de nouveaux débats au sujet des réparations pour l'esclavage ont émergé depuis, dans la sphère publique et dans les milieux universitaires. Il était donc nécessaire de publier une deuxième édition, afin de tenir compte de ces récentes données. Bien que les arguments centraux de l'ouvrage restent les mêmes, cette nouvelle édition et sa traduction française soulignent davantage le cas particulièrement frappant d'Haïti, devenu plus flagrant encore en 2022, après la publication par le *New York Times* d'une longue enquête sur l'indemnité que la nouvelle nation noire avait payée à la France pour obtenir la reconnaissance de son indépendance il y a deux siècles, en 1825[3].

Dans cet ouvrage, je soutiens que les demandes de réparations pour l'esclavage non seulement sont toujours d'actualité, mais qu'elles ont également une longue et tenace histoire. Les archives de l'époque de la traite atlantique et de l'esclavage dans les Amériques montrent que les personnes esclavisées et affranchies employaient rarement le terme de « réparation » lorsqu'il était question d'esclavage. Elles utilisaient plutôt des synonymes tels que correction, compensation, indemnisation, repentance, remboursement et restitution. Dès le XVIIIe siècle au moins, des esclaves et des affranchis commencèrent à conceptualiser l'idée de réparations dans les correspondances, les pamphlets, les discours publics, les récits d'esclaves et les actions en justice, rédigés en anglais, en français, en espagnol et en portugais. À différentes époques, esclaves et anciens esclaves montrèrent à quel point ils étaient conscients d'avoir été victimes d'une injustice, et ce, malgré le caractère légal de l'esclavage. Ils avaient conscience d'avoir fourni un travail non rémunéré à leurs propriétaires, contribuant ainsi à l'enrichissement de ces derniers. De même, ils se défendaient et exigeaient d'être indemnisés lorsqu'ils étaient illégalement maintenus en captivité. S'inspirant de cette prise de conscience, les pionniers qui adressèrent les premières demandes de réparations aux gouvernements et aux anciens propriétaires d'esclaves et planteurs indiquèrent clairement que l'émancipation légale ne suffisait pas et que des restitutions financières et matérielles leur étaient dues.

Mais en quoi les réparations consistent-elles ? Alors que de nombreuses études sur le sujet continuent de voir le jour, il n'existe toujours pas de consensus entre les chercheurs de différentes disciplines sur la définition de ce terme très large[4]. Pour le dire simplement, ce terme de réparation a été employé pour exprimer l'idée de corriger les torts du passé[5]. L'idée de réparation est apparue en droit international et dans le domaine des droits de l'homme au cours du XXe siècle, pour décrire la rectification des dommages physiques, matériels ou moraux infligés à un individu, à un groupe d'individus, voire à une nation. Dans le droit international coutumier, la réparation était associée aux mesures visant à indemniser les nations pour les dommages subis en temps de guerre. Mais de telles rectifications comportent deux dimensions. La première est morale ou symbolique et consiste généralement à présenter des excuses et à prendre des mesures pour aider les victimes. La seconde a une portée financière et matérielle. Autrement dit, la victime de torts passés obtient également de l'argent ou d'autres biens, tels que des terres, en guise de dédommagement pour la faute infligée. Au final, la réparation peut soit se limiter à un aspect symbolique – consistant généralement en une mémorialisation et une commémoration, et incluant aussi la construction de monuments et de mémoriaux, l'adoption d'une législation instaurant des jours fériés, voire la création de programmes éducatifs –, soit présenter également un volet matériel et financier. Ayant déjà abordé les dimensions symboliques dans de précédents ouvrages, je me concentrerai dans ce livre uniquement sur les réparations matérielles et financières[6].

À partir de la fin du XVIIIe siècle, pendant la guerre d'indépendance américaine (1775-1783), et surtout après 1804, avec la victoire de la Révolution de Saint-Domingue et la naissance d'Haïti, l'esclavage fut progressivement aboli dans l'hémisphère occidental. À Cuba et aux États-Unis, plusieurs esclaves et anciens esclaves, hommes et femmes, tentèrent sans succès d'obtenir des réparations financières et matérielles pour la période où ils avaient vécu en captivité. En revanche, dans plusieurs anciennes sociétés esclavagistes, dont les colonies françaises, britanniques et néerlandaises des Antilles, les anciens propriétaires d'esclaves et planteurs obtinrent des compensations de leurs gouvernements respectifs pour la perte de leurs esclaves. Aux États-Unis, la période qui suivit l'émancipation fit naître l'espoir d'une redistribution des terres aux affranchis. Mais ces projets échouèrent également. Voyant que la Reconstruction ne portait pas ses fruits et que

les perspectives d'obtenir des terres et une citoyenneté à part entière étaient remplacées par la privation des droits civiques et une haine raciale croissante, les anciens esclaves se mirent à réclamer collectivement des réparations financières. Au cours des années 1890, des milliers d'affranchis, hommes et femmes, demandèrent au gouvernement des États-Unis d'adopter des lois leur accordant des pensions pour la période où ils avaient été réduits en esclavage. Les dirigeants de ce mouvement, que l'historienne Mary Frances Berry a examiné en détail, concevaient ce versement de pensions comme une indemnisation financière pour les nombreuses années de travail non rémunéré que les esclaves avaient fournies à leurs propriétaires[7].

Les propositions de loi exigeant le versement de pensions aux anciens esclaves suscitèrent une grande mobilisation et de nombreux débats, mais ne furent jamais adoptées. En outre, les autorités fédérales persécutèrent et poursuivirent les dirigeants de ce mouvement, qui furent envoyés en prison et n'atteignirent finalement jamais leur objectif. Pendant ce temps, au cours du XIXe siècle et au début du XXe siècle, d'autres anciennes sociétés esclavagistes comme le Brésil, Cuba et la Colombie ne connurent pas, elles, de mouvements collectifs réclamant des réparations pour l'esclavage. Bien que privés de ressources matérielles, les affranchis privilégiaient la lutte pour la citoyenneté dans ces sociétés où prédominaient les idéologies de démocratie raciale et de *mestizaje*. Mais dans la période qui suivit la fin de la Seconde Guerre mondiale, cet état de fait commença à changer, surtout après que les victimes juives de l'Holocauste eurent obtenu des réparations de la part de l'Allemagne. Dans ce nouveau paysage où les gouvernements versaient des dédommagements à des groupes victimes, l'appel renouvelé à des réparations financières, matérielles et symboliques pour plus de trois siècles d'esclavage se mit enfin à attirer l'attention du public.

En 1959, Cuba fut le théâtre d'une révolution suivie d'une vaste réforme agraire, qui redistribua finalement des terres aux Cubains noirs. Pendant ce temps, aux États-Unis, le mouvement des droits civiques n'aborda presque jamais le sujet des réparations financières pour l'esclavage, car cette question n'était pas un élément central de son programme général. Pourtant, pendant la guerre froide aux États-Unis, plusieurs groupes prônant la nécessité de réparations firent leur apparition, malgré l'association systématique de ce militantisme au communisme. Au cours des années 1960, le mouvement trouva un nouvel élan avec la montée en puissance de plusieurs associations telles que

le *Reparations Committee for the Descendants of American Slaves* (« Comité des réparations pour les descendants d'esclaves américains ») et la *Republic of New Africa* (« République de la nouvelle Afrique »), ainsi qu'avec la publication du Manifeste Noir (*Black Manifesto*).

À l'approche de la fin de la guerre froide, le gouvernement des États-Unis versa des restitutions financières aux Américains d'origine japonaise qui avaient été illégalement internés dans des camps pendant la Seconde Guerre mondiale. Avec ce précédent, la fin des années 1980 et les années 1990 virent une nouvelle vague de demandes de réparations pour l'esclavage. Le Brésil, la Colombie et l'Équateur adoptèrent de nouvelles Constitutions reconnaissant le droit à la propriété foncière pour leurs communautés noires. Aux États-Unis, de nouvelles associations conjuguant militantisme et actions en justice pour exiger des réparations virent également le jour. Les échos de ce mouvement se firent également entendre en Afrique, où un groupe d'intellectuels, d'artistes, de politiciens et de militants publia un appel à des réparations pour la traite atlantique et le colonialisme. Au début du XXIe siècle, la Conférence mondiale des Nations unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, qui se tint à Durban en 2001, reconnut l'esclavage et la traite atlantique comme crimes contre l'humanité. Les demandes de réparations prirent alors une ampleur inédite.

En mars 2014, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) accepta un plan envisageant des réparations pour l'esclavage et le génocide des autochtones. Ce programme consistait en dix points comprenant des demandes matérielles, financières et symboliques adressées à divers gouvernements européens, dont le Royaume-Uni, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et le Portugal. Cet appel à des réparations reçut une grande attention de la part des médias des pays européens et des Caraïbes, ainsi que de la presse aux États-Unis et au Brésil. En conséquence, quelques semaines plus tard, le débat sur les réparations pour les Afro-Américains refit surface dans un article du célèbre journaliste et écrivain Ta-Nehisi Coates, ainsi que dans une série d'autres articles publiés par le *New York Times*[8], et trouva également un écho pendant la campagne présidentielle américaine de 2016, à la veille de la publication de la première édition de cet ouvrage. Et lors de la campagne présidentielle de 2018, ces débats s'intensifièrent de nouveau. En 2020, après l'assassinat de George Floyd aux États-Unis et le confinement qui accompagna la pandémie de Covid-19, une toute nouvelle vague de demandes de réparations vit le jour. Cette

fois, divers groupes et acteurs sociaux exigèrent des réparations pour l'esclavage et la période des lois Jim Crow auprès du gouvernement fédéral, mais aussi des États, des municipalités, des Églises et des universités.

Malgré ces débats ininterrompus sur la question de savoir si, et sous quelle forme, les gouvernements, les entreprises et autres organisations devaient accorder des réparations aux populations noires des anciennes sociétés esclavagistes (ou des sociétés où l'esclavage existait), et malgré la fréquente émergence de nouveaux groupes réclamant des réparations, à ce jour, aucune ancienne entité esclavagiste des Amériques n'a jamais versé de restitutions collectives aux descendants des personnes autrefois esclavisées. De même, les pays européens n'ont pas versé de réparations financières à leurs anciennes colonies des Amériques, qui reposaient toutes, au moins dans une certaine mesure, sur l'esclavage. En outre, aucune nation africaine n'a obtenu de réparations pour la traite atlantique, sous quelque forme que ce soit. Bien que ces constats n'ouvrent guère de perspective optimiste, les débats sur les réparations pour l'esclavage demeurent très vivants aujourd'hui. Chaque année, les demandes de réparations continuent de faire l'objet d'actions en justice et de propositions de loi, et restent présentes dans la sphère publique par le biais de manifestations populaires et à travers les réseaux sociaux, en particulier à l'approche de certaines dates marquantes associées à l'histoire de l'esclavage et de la traite atlantique.

Cet ouvrage présente le récit historique des demandes de réparations financières, matérielles et – dans une moindre mesure – symboliques, pour l'esclavage et la traite atlantique. Pour ce faire, j'ai combiné les démarches de l'histoire sociale et de l'histoire culturelle, en m'appuyant sur les travaux de terrain et sur une myriade de sources écrites primaires en anglais, en français, en espagnol et en portugais, notamment des pamphlets abolitionnistes, de la correspondance, des débats parlementaires, des pétitions d'anciens esclaves, des articles de journaux et des projets de loi du Congrès, ainsi que des discours publics prononcés par des acteurs sociaux, des militants et des hommes politiques noirs dans des pays d'Europe occidentale (France et Royaume-Uni), en Afrique de l'Ouest, dans les Caraïbes, en Amérique latine, et surtout aux États-Unis.

Ma thèse principale est que la manière dont les demandes de réparations pour l'esclavage et la traite négrière ont été traitées au cours de

l'histoire est profondément liée aux particularités des systèmes esclavagistes qui prévalaient dans les sociétés où elles ont émergé. Je soutiens également que ces demandes ont un lien avec les processus qui ont abouti à l'abolition de l'esclavage dans plusieurs pays des Amériques et sont associées aux voies de développement empruntées par ces sociétés au cours de la période qui a suivi l'abolition. J'insiste particulièrement sur le fait que les demandes de réparations dépendent de la manière dont les affranchis et leurs descendants ont obtenu – ou tenté d'obtenir – la citoyenneté dans les anciennes sociétés esclavagistes. J'essaie de démontrer que ces réclamations sont également associées à la manière dont les acteurs sociaux et les militants noirs ont réagi aux systèmes juridiques imposant la ségrégation raciale et aux idéologies dominantes qui encourageaient le racisme et renforçaient la suprématie blanche sous ses diverses formes. J'interroge ces débats et ces demandes pour comprendre ce qu'ils nous apprennent des sociétés et des acteurs sociaux qui les ont menés hier et aujourd'hui. Pour ce faire, je revisite l'histoire de l'esclavage et de ses répercussions dans les Amériques pour expliquer l'émergence et la persistance des demandes de réparations. En écoutant la voix des militants noirs qui se sont identifiés comme victimes de la traite atlantique et de l'esclavage, ainsi que celle de leurs descendants, j'essaie d'éclairer les raisons pour lesquelles, depuis le début de la période d'émancipation au XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui, les demandes de réparations ont été portées ou rejetées dans les débats publics, que ce soit dans les sociétés africaines qui fournirent des esclaves aux Amériques ou dans les nations européennes et américaines qui bénéficièrent de l'esclavage.

Tout au long de cet ouvrage, j'insiste sur le fait que les réparations vont bien au-delà de l'octroi de la liberté et des droits civiques, et je présente les diverses formes qu'elles peuvent prendre, indépendantes les unes des autres. La première étape du processus de réparation exige que ceux qui bénéficient du méfait présentent des excuses à ceux qui en ont été victimes. D'autres mesures consistent à rétablir la situation initiale, telle qu'elle existait avant l'acte répréhensible, et à proposer un dédommagement éventuel. Les excuses peuvent néanmoins être considérées comme une réparation symbolique et ne doivent pas nécessairement être suivies des autres étapes. Enfin, en examinant les multiples dimensions des discours exigeant des réparations, depuis l'abolition jusqu'à aujourd'hui, je montre comment et pourquoi les demandes de réparations ont pu être mises en valeur ou rejetées, dans

les débats publics impliquant divers acteurs sociaux – politiciens, militants et autorités gouvernementales.

D'innombrables ouvrages ont analysé le problème des réparations sous différents angles, mais cette monographie est la première et la seule à livrer un récit historique transnational et comparatif des demandes de réparations pour l'esclavage. Cette approche est nécessaire : les différentes sociétés anciennement esclavagistes ayant plusieurs éléments en commun, cette histoire ne peut se limiter aux seules frontières nationales. J'attire toutefois l'attention du lecteur sur le fait que, si les diverses sociétés des Amériques présentaient bien des similitudes pendant l'esclavage et après son abolition, elles étaient aussi marquées par de nombreuses dissemblances. Mais l'existence de situations différentes n'a jamais empêché les historiens de produire des comparaisons et des analyses qui transcendent les contextes locaux et nationaux.

De nombreux lecteurs intéressés par la question des réparations sont à la recherche de réponses claires, voire de recettes indiquant la forme que devraient prendre ces réparations. Mon rôle, en tant qu'historienne, n'est pas d'émettre des recommandations pour déterminer qui doit recevoir des réparations, qui est censé les payer, et à combien s'élèvent les montants dus à tels individus ou à tels groupes spécifiques. C'est aux associations et groupes qui réclament des réparations de trancher ces questions. Cet ouvrage cherche plutôt à expliquer comment l'idée des réparations est apparue et s'est développée au fil du temps, quels acteurs sociaux les ont réclamées, à quelle période et pourquoi. Il convient toutefois de rappeler que l'étude de l'esclavage et de ses répercussions dans les sociétés anciennement esclavagistes reste un terrain accidenté et émaillé de sables mouvants, intimement lié aux structures de pouvoir. Les historiens et les lecteurs doivent se demander qui recueille les données historiques, qui contrôle les archives, qui réglemente la publication des recherches universitaires sur l'esclavage, et comment ces dernières sont rendues accessibles à un public plus large, ou non.

Malgré les limites du métier d'historien, l'analyse des sources primaires peut révéler de quelle façon certains États, entreprises et universités, ainsi que des individus et leurs descendants, ont largement bénéficié de la traite atlantique et de l'esclavage. Dans le premier chapitre de ce livre, je montrerai que les travaux des historiens, qu'ils mettent en évidence ou minimisent l'ampleur des richesses générées

par ces atrocités, ont joué et jouent encore un rôle important car ils influencent inévitablement les discours des militants noirs et des divers acteurs sociaux qui ont formulé plus ou moins directement des demandes de réparations. Mais la recherche historique peut également mettre en lumière la manière dont les descendants d'esclaves sont demeurés exclus socialement, économiquement et politiquement. Bien sûr, une si grande quantité de preuves historiques peut éventuellement servir d'appui aux associations pour leurs demandes de réparations. L'aperçu historique de ces réclamations présenté ici peut également éclairer le travail des militants qui cherchent à éviter les erreurs commises par leurs prédécesseurs dans la lutte pour l'obtention de réparations.

Dans les pages qui suivent, lorsque je me réfère aux esclaves et anciens esclaves, ainsi qu'à leurs descendants, et aux abolitionnistes et militants noirs et blancs qui ont évoqué ou formulé des demandes de réparations pour l'esclavage et la traite atlantique, j'utilise de manière interchangeable des synonymes tels que correction, indemnisation, repentance et restitution. Toutefois, étant donné qu'après l'émancipation, les anciens propriétaires d'esclaves et les planteurs sollicitèrent également des dédommagements pour couvrir la perte de leurs possessions humaines, ces demandes-là sont désignées dans cet ouvrage par le terme de « compensations financières ». Ces deux types de dédommagements diffèrent grandement par leur nature. Alors que les réparations financières ou matérielles sont des correctifs appliqués à l'esclavage et à la traite négrière en tant que méfaits passés, les compensations financières accordées aux anciens propriétaires d'esclaves sont des indemnités versées par les gouvernements afin de s'assurer que les pertes provoquées par l'émancipation restent minimales. Bien que différentes, ces deux formes de dédommagements sont liées. Lorsque les gouvernements acceptèrent d'indemniser les anciens maîtres et planteurs, ils choisirent clairement d'utiliser les ressources existantes pour subventionner ceux qui, pendant plus de trois siècles, avaient déjà bénéficié de l'esclavage et de la traite atlantique, plutôt que de fournir des terres aux personnes affranchies et de leur offrir un travail digne de ce nom et des conditions de vie décentes.

Bien qu'il s'agisse ici d'un ouvrage transnational et comparatif, je ne me livrerai évidemment pas à une compilation exhaustive des demandes de réparations pour l'esclavage dans chaque pays – tâche qui nécessiterait des décennies de recherche et une publication en plusieurs

volumes. Ce livre est divisé en **six chapitres** suivant un ordre chronologique. **Le premier chapitre**, intitulé « Les immenses richesses d'Amérique sont nées de notre sang et de nos larmes », replace dans son contexte l'histoire de la traite atlantique et de l'esclavage dans les Amériques. J'y insiste sur le fait que la traite atlantique résulte de la collaboration entre les élites, intermédiaires et autres individus africains, d'une part, et les Européens et leurs descendants, d'autre part. Autre point à ne pas négliger : l'esclavage existait aussi bien dans les zones urbaines que dans les plantations. En outre, je souligne le fait que, dans les systèmes tant de l'Atlantique Nord que de l'Atlantique Sud, la traite a engendré d'importants profits économiques pour les élites européennes et américaines détentrices d'esclaves, mais aussi pour les dirigeants et intermédiaires africains. Je montre que seule une approche transnationale, associant histoire et mémoire, peut rendre compte des complexités d'un système inhumain qui mit en lien trois continents pendant plus de trois cents ans. Ce chapitre offre donc au lecteur une vue d'ensemble sur la manière dont les premières demandes de réparations pour l'esclavage sont apparues, entre la fin du XVIIIe et la fin du XIXe siècle.

Le **deuxième chapitre**, « Et que pouvons-nous attendre de ces esprits grossiers ? » explore les idées fausses véhiculées lors des débats sur l'émancipation et l'abolition de l'esclavage en Europe et aux Amériques au cours des XVIIIe et XIXe siècles. En comparant les processus ayant conduit à la fin de l'esclavage sur le continent américain, ce chapitre montre comment les élites mettaient l'accent sur le caractère légal de la possession d'êtres humains en tant que propriétés, et insistaient sur la nécessité de mettre en place un processus d'émancipation très progressif qui ne porterait pas préjudice aux propriétaires d'esclaves et sur l'importance de fournir aux maîtres une indemnisation financière pour la perte de leurs biens. Tout en adoptant une perspective panoramique, ce chapitre aborde les points de vue contrastés d'un petit nombre d'abolitionnistes qui, même avant l'émancipation, défendaient la nécessité de réparations financières et matérielles pour la future population affranchie. J'y montrerai que, pendant la période d'abolition progressive, des individus illégalement maintenus en esclavage ainsi que d'anciens esclaves demandèrent au gouvernement ou à leurs anciens propriétaires de leur fournir des pensions ou des réparations monétaires ou matérielles pour les dédommager du temps qu'ils avaient passé à travailler sans être rémunérés. L'étude de ces quelques

réclamations individuelles met en lumière les discours de ces premiers acteurs historiques. Je soutiens que, même si elle n'a d'abord existé qu'à petite échelle, la lutte pour les réparations a une longue histoire dans les Amériques.

Le **troisième chapitre**, « Dans l'ombre d'Haïti », explore la période qui suivit l'abolition de l'esclavage, où de nouvelles demandes individuelles et collectives de réparations émergèrent. On voit dans ce chapitre que ces nouvelles réclamations étaient étroitement associées à des débats plus larges sur l'avenir des anciennes sociétés esclavagistes. Aux États-Unis, à Cuba et au Brésil, les anciens esclaves luttaient pour accéder aux droits civiques et aux ressources matérielles. Si les réparations financières et matérielles pour l'esclavage n'étaient pas une revendication centrale pour la grande majorité des hommes et femmes affranchis (à titre individuel ou au sein d'organisations), certains en exigèrent toutefois de leurs gouvernements et de leurs anciens maîtres. Ce chapitre met en lumière les principaux arguments avancés par ces acteurs sociaux pour défendre leurs demandes de réparations pour la période où ils avaient vécu en esclavage. En combinant la macro-histoire, à travers l'étude des grandes tendances dans les sociétés post-esclavagistes, et la micro-histoire, à travers l'examen de cas individuels et de groupes plus restreints, j'expliquerai quels facteurs favorisèrent ou empêchèrent la montée des demandes de réparations entre la fin du XIXe siècle et les deux premières décennies du XXe siècle.

Dans le **quatrième chapitre**, « Qu'est-ce que le Noir réclamera d'autre ? », j'examine la manière dont le Brésil, Cuba et les États-Unis abordèrent la question des réparations symboliques, matérielles et financières de l'esclavage, depuis la Grande Dépression jusqu'à l'époque de la guerre froide. Dans les années 1960, ces demandes de réparations financières et matérielles ne figuraient pas à l'ordre du jour du mouvement des droits civiques. Cependant, après l'adoption du *Civil Rights Act* de 1964, les réparations refirent surface dans le programme de plusieurs associations afro-américaines d'inspiration *Black Power*. Au cours de cette période, alors que le régime cubain post-révolutionnaire menait une vaste réforme agraire aboutissant à la redistribution des terres aux Cubains noirs, le Brésil prit une direction opposée avec l'instauration d'un régime militaire. Malgré ces parcours contrastés, je soutiens que l'ère du mouvement des droits civiques ouvrit une brèche considérable qui permit de réintroduire les réparations dans le débat public.

Le **cinquième chapitre**, « Il est temps que nous soyons payés », aborde les nouvelles demandes de réparations pour l'esclavage et la traite atlantique, qui émergèrent aux États-Unis et dans divers pays d'Afrique de l'Ouest, des Caraïbes et d'Amérique du Sud juste avant la fin de la guerre froide. Bien qu'au départ cette vague eût été plutôt caractérisée par des demandes de réparations symboliques comme la création de monuments et de mémoriaux reconnaissant le rôle crucial des hommes et femmes réduits en esclavage dans la construction des sociétés esclavagistes, un nombre croissant d'associations et de groupes commencèrent à attirer l'attention sur le caractère essentiel des réparations financières et matérielles, en déposant des projets de loi, en entamant des poursuites judiciaires et en organisant des manifestations. Pour la première fois dans l'histoire, des groupes s'identifiant comme descendants d'esclaves non seulement lancèrent des appels à des restitutions financières et matérielles pour l'esclavage, mais mirent également en place des liens internationaux. En dépit des contextes spécifiques qui déterminaient les relations de pouvoir et la montée des groupes organisés noirs dans différentes parties des Amériques, le militantisme en faveur des réparations acquit également une portée transnationale.

Le **sixième chapitre**, « La justice pour eux et pour nous-mêmes », explore la hausse la plus récente des demandes de réparations pour l'esclavage, la traite atlantique et la période des lois Jim Crow aux États-Unis. Ce chapitre commence par analyser l'impact du plan en dix points de la CARICOM de 2014 et ses répercussions aux États-Unis, en particulier pendant les deux campagnes présidentielles américaines de 2016 et 2020. J'y examine également la façon dont le meurtre de George Floyd en mai 2020 et les énormes manifestations qui secouèrent les villes des États-Unis et d'autres pays d'Europe, d'Afrique et des Amériques influencèrent les débats sur les réparations dans la sphère publique et l'espace public aux États-Unis. J'accorde une attention toute particulière aux évolutions qui conduisirent des Représentants américains à s'engager à voter le projet de loi H.R.40 visant à établir une commission chargée d'étudier et d'élaborer pour la première fois des propositions de réparations pour l'esclavage. Je souligne également qu'au fur et à mesure que ces débats s'intensifiaient, les autorités municipales et étatiques, ainsi que les Églises et les Universités, commencèrent à élaborer leurs propres propositions de réparations pour l'esclavage et la ségrégation. Il apparaît toutefois

que ces nouvelles évolutions suivent la tendance déjà observée pendant la période de la fin de la Reconstruction et l'ère du *Black Power*, et je montre ainsi que les demandes de réparations financières et matérielles semblent s'intensifier durant les périodes où les droits civiques sont en déclin aux États-Unis.

L'**épilogue** retrace les grandes lignes qui ont contribué à la construction de discours particuliers, véhiculés par différents acteurs historiques et sociaux au cours des deux derniers siècles, afin de définir l'état actuel de la problématique des réparations financières, matérielles et symboliques pour l'esclavage. Bien que la traite atlantique et l'esclavage soient des atrocités commises dans le passé, leur héritage reste d'actualité, et les débats, conférences, manifestes, procès et manifestations demandant réparation ne cessent d'augmenter. Par conséquent, revisiter ces débats passés et actuels nous aide non seulement à contextualiser le passé, mais aussi à comprendre le présent dans lequel les inégalités raciales et la suprématie blanche persistent, alimentant ainsi constamment les demandes de réparations.

Cet ouvrage fait le récit des demandes de réparations pour l'esclavage avec pour point de départ une histoire enracinée dans les idées apparues principalement pendant le mouvement abolitionniste et qui se propagèrent à partir de la fin du XIXe siècle. Cette perspective historique est cruciale car en Amérique – latine, en particulier – et en Europe, nombre d'acteurs sociaux voire d'universitaires adhèrent à l'idée que les premières demandes de réparations pour l'esclavage ne débutèrent qu'à la suite de la Conférence mondiale des Nations unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui se tint à Durban, en Afrique du Sud, en 2001. De fait, les premières demandes individuelles et collectives de réparations apparurent plus de deux siècles auparavant, aux États-Unis et dans d'autres anciennes sociétés esclavagistes des Amériques.

Réparations. Combats pour la mémoire de l'esclavage (XVIIIe-XXIe siècle) montre que les arguments favorables ou opposés aux réparations se retrouvaient plus ou moins dans toutes les sociétés où l'esclavage existait. Je mets tout particulièrement l'accent sur la façon dont, au fil du temps, les acteurs sociaux et les groupes de militants défendirent diverses formes de réparations ou s'y opposèrent, mais aussi sur le fait que, dès leur apparition, les mouvements en faveur des réparations furent immédiatement criminalisés, rejetés, voire tournés en dérision. Enfin, j'explique pourquoi les débats actuels sur les

demandes de réparations restent si pertinents dans les Amériques, en Europe et en Afrique.

Avant de passer au premier chapitre qui revisite l'histoire de l'esclavage, je dois préciser que tous les passages traduits en anglais à partir du français, du portugais et de l'espagnol sont de moi, sauf indication contraire. Les lecteurs remarqueront également que j'utilise souvent, mais pas toujours, le terme « esclave » (et non uniquement « esclavisé », comme le font la plupart des historiens afin de réaffirmer et de souligner l'humanité des hommes, des femmes et des enfants qui ont vécu dans la servitude). J'ai fait ce choix à plusieurs reprises car les acteurs sociaux qui réclamaient des réparations pour l'esclavage s'identifiaient eux-mêmes comme « anciens esclaves ».

Depuis la parution de la première édition de cet ouvrage en novembre 2017, plusieurs nouvelles monographies axées sur les réparations pour l'esclavage et certains sujets associés, notamment les mouvements et associations spécifiques aux États-Unis et à l'étranger, ont été publiées. En révisant et en développant cette deuxième édition, je me suis fixé pour objectif d'intégrer et de citer ces nouveaux travaux dans les notes de fin d'ouvrage. En outre, plusieurs de ces nouveaux titres sont présentés dans les recommandations de lectures à la fin de chaque chapitre. Enfin, cette nouvelle édition comprend non seulement un chapitre supplémentaire consacré aux évolutions récentes déclenchées par les nouvelles demandes de réparations pour l'esclavage, la traite atlantique et la colonisation, mais elle reproduit également six sources primaires qui permettront aux étudiants d'accéder à des documents écrits qui ne sont que cités et partiellement mentionnés dans le corps du texte.

1

« Les immenses richesses d'Amérique sont nées de notre sang et de nos larmes »

Étudier les impacts de la traite atlantique et de l'esclavage en Afrique et dans les anciennes sociétés esclavagistes s'apparente à la traversée d'un champ de mines. Pendant de nombreuses décennies, que ce soit en Europe ou dans les Amériques, l'étude de l'esclavage est restée la chasse gardée de chercheurs qui dissociaient souvent les dimensions économiques et humaines de la traite atlantique. Sur ce terrain hautement politisé, les interactions entre histoire et mémoire ont contribué à occulter le rôle de l'esclavage dans la construction des Amériques. Elles ont également concouru à minimiser l'importance de la traite atlantique dans la transformation de l'Europe en un continent puissant et riche. Dans ce champ de bataille académique, les voix dissidentes étaient susceptibles de se retrouver condamnées au silence des donjons universitaires.

De même manière, dans de nombreuses sociétés anciennement esclavagistes, les traces de l'esclavage dans l'espace public ont été gommées. Intentionnel ou non, cet effacement a contribué, à bien des égards, à réduire au silence les éventuelles demandes de réparations pour les torts subis, formulées par les acteurs sociaux noirs qui, depuis l'abolition légale de l'esclavage, sont restés socialement et économiquement marginalisés dans toutes les anciennes sociétés esclavagistes des Amériques, en plus d'avoir été empêchés d'accéder à une citoyenneté à part entière. Dans le même temps, l'amnésie collective associée à la longue histoire de l'esclavage et de la traite atlantique a également donné lieu à plusieurs idées fausses. Mais au cours des trois dernières décennies, les discussions sur l'esclavage et son héritage ont refait surface dans la sphère publique, et des idées anciennes et nouvelles se sont imposées dans les débats populaires. Même si ces idées trompeuses n'étaient pas corroborées par la recherche historique, les

acteurs sociaux impliqués dans le débat sur l'esclavage et ses héritages actuels ont contribué à les renforcer ou à les contester, en les diffusant auprès d'un large public par le biais des livres d'histoire, des manuels scolaires, des images, des films de fiction, des films documentaires, des pièces de théâtre, des romans, des expositions dans les musées, des initiatives touristiques et des séries télévisées.

La première de ces idées fallacieuses décrivant les rouages de la traite atlantique comporte deux volets. D'une part, elle affirme que les Européens kidnappaient des Africains et les vendaient comme esclaves ; d'autre part, elle prétend que les Africains réduisaient leurs propres frères en esclavage et les vendaient. La deuxième idée fausse est celle selon laquelle l'esclavage ne générait pas de profit et était incompatible avec le capitalisme. La troisième associe systématiquement l'existence de l'esclavage aux grandes plantations et aux propriétés esclavagistes, négligeant son importance dans les zones urbaines de l'ensemble des Amériques. La quatrième contrevérité, encore présente dans les représentations populaires de l'esclavage, insiste sur la dimension cruelle et inhumaine de l'esclavage aux États-Unis et dans les colonies britanniques des Antilles, par opposition aux systèmes esclavagistes réputés plus doux de l'Amérique latine. En déconstruisant ces mythes et en donnant un aperçu de l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière dans les mondes de l'Atlantique Nord et Sud, ce chapitre plante le décor qui nous aidera à comprendre les principaux arguments avancés par les acteurs historiques qui, au cours des deux derniers siècles, défendirent ou s'opposèrent aux demandes de réparations financières, matérielles et symboliques pour l'esclavage. En outre, en explorant les grands motifs de la traite atlantique et les expériences vécues par les populations esclavisées et leurs descendants, ce chapitre met en lumière la manière dont les dimensions économiques et humaines purent orienter l'émergence ou la disparition des demandes de réparations pour l'esclavage dans les Amériques.

Les racines de la traite atlantique

La traite atlantique est le fruit de la collaboration entre différents agents africains – notamment des dirigeants, des intermédiaires et des membres de l'élite esclavagiste – et des marchands d'esclaves en Europe et dans les Amériques. Ces agents africains bénéficièrent de façon plus

ou moins importante des richesses engendrées par la traite négrière et l'esclavage. Les élites africaines obtinrent un pouvoir politique et économique au détriment de la plupart des victimes des guerres qui conduisirent à la mise en esclavage de millions d'hommes, de femmes et d'enfants africains. Pourtant, les États et les sociétés sans État impliqués dans ces guerres étaient composés de divers groupes parlant des langues différentes, telles que le yoruba, le fon et le kimbundu, et pratiquant des religions différentes, comme l'islam, le catholicisme, le vaudou et le culte des orishas. Les esclavagistes et les captifs n'étaient pas des frères et des sœurs – et ce, d'autant moins dans un contexte de guerres – mais plutôt des ennemis et des concurrents, susceptibles à ce titre d'être capturés, vendus à des marchands d'esclaves et emmenés de force aux Amériques. Bien qu'un petit groupe d'Africains ait bénéficié des profits immédiats générés par la traite atlantique, les guerres et l'insécurité générale qui alimentaient celle-ci eurent d'importants et durables effets négatifs sur les sociétés africaines et la grande majorité de leurs populations. Aujourd'hui encore, ces effets, qui comprennent le dépeuplement du continent et l'épuisement de ses ressources humaines et matérielles, restent difficiles à mesurer[1].

Dans les systèmes de l'Atlantique Nord comme de l'Atlantique Sud, la traite négrière et l'esclavage favorisèrent l'accumulation de richesses et le développement économique de l'Europe et des Amériques. De même, l'essor respectif des industries du coton, du café et du sucre aux États-Unis, au Brésil et à Cuba, au début du XIXe siècle (connu sous le nom de « second esclavage ») alimenta l'émergence du capitalisme industriel[2]. En outre, bien que présentant diverses nuances, l'esclavage existait à la fois dans les plantations et dans les zones urbaines sur l'ensemble du continent américain. Dans ces deux environnements différents, les propriétaires d'esclaves soumettaient les hommes, les femmes et les enfants réduits en esclavage à des conditions de vie et de travail épouvantables. Indifféremment des divers systèmes juridiques et religieux dans lesquels il s'inscrivait, et contrairement à de nombreuses représentations populaires actuelles, l'esclavage était partout une institution cruelle et inhumaine qui laissa des cicatrices permanentes sur les populations asservies et leurs descendants aux États-Unis, en Amérique latine et dans les Antilles.

L'esclavage a existé dans la plupart des sociétés du monde depuis l'Antiquité. Il a pris des formes différentes selon les époques et les lieux. Fondé sur la violence et la coercition, l'esclavage était à la

fois un système économique et une institution régie par des lois et des coutumes autorisant la possession d'hommes, de femmes et d'enfants. Envisagés comme des marchandises, les esclaves pouvaient être achetés, vendus, battus, violés, tués et mis au rebut. Les esclaves n'étaient pas seulement soumis au travail forcé, ils s'inscrivaient également dans des relations de pouvoir[3]. D'un point de vue juridique, les propriétaires avaient le droit de contrôler le corps des esclaves par le biais de châtiments physiques et d'abus psychologiques et sexuels. Pourtant, toutes les sociétés où l'esclavage existait reconnaissaient, au moins dans une certaine mesure, les esclaves comme des êtres humains. De leur côté, les esclaves résistaient et se battaient pour échapper au contrôle de leurs asservisseurs.

Que ce soit en Grèce, à Rome, en Égypte, au Portugal, au Pérou ou en Mauritanie (le dernier pays à avoir légalement aboli l'esclavage, en 1981), l'esclavage existait aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Les esclaves se trouvaient partout où l'on avait besoin de leur force de travail. Dans la plupart des sociétés, les hommes et les femmes héritaient du statut d'esclave de la mère (*partus sequitur ventrem*). Mais selon le contexte, un homme esclave pouvait aussi transmettre son statut à sa progéniture. De nombreuses personnes nées libres devenaient esclaves à la suite de razzias et d'enlèvements, d'autres étaient réduites en esclavage à titre de punition judiciaire pour des crimes tels que l'homicide, le vol, l'adultère et la « sorcellerie »[4]. Une fois captives, elles étaient vendues comme esclaves dans d'autres régions. Loin de leur patrie et de leur famille, l'apparence physique, les coutumes, la langue et la religion marquaient ethniquement ces étrangers comme différents des populations indigènes des nouvelles sociétés auxquelles ils étaient à présent assujettis.

Le Portugal fut au XVe siècle le pionnier de l'exploration européenne des côtes africaines et indiennes. Après avoir conquis Ceuta en Afrique du Nord, les Portugais fondèrent de nombreux comptoirs commerciaux le long des côtes africaines, ouvrant ainsi la voie à un commerce soutenu. Le Portugal fut la première puissance européenne à établir un contact avec l'Afrique de l'Ouest, puis à acquérir des captifs d'Afrique centrale occidentale. En 1481, après s'être installés le long de la Côte de l'Or, les Portugais entreprirent la construction d'une impressionnante forteresse à Elmina, ville côtière située dans l'actuel Ghana. Contrôlé par les Portugais, puis sous juridiction hollandaise et britannique, le fort d'Elmina devint un important dépôt d'esclaves, qui attire

aujourd'hui des milliers de touristes désireux de comprendre l'histoire de la traite atlantique et de mieux connaître les origines de leurs ancêtres déportés aux Amériques. Mais une fois établis en Afrique de l'Ouest, les Portugais poursuivirent leur progression vers l'est.

En 1483, Diogo Cão (1450-1486) arriva sur la côte de l'Afrique centrale occidentale, où les Portugais commençaient à développer des relations avec le Royaume du Kongo, région qui englobe aujourd'hui le nord de l'Angola, le Cabinda, la République du Congo, l'ouest de la République démocratique du Congo et le sud du Gabon. Dans le cadre d'un projet d'expansion impériale reposant sur l'idée que les Africains, païens, devaient être évangélisés, les Portugais conclurent une alliance avec le roi du Kongo, Nzinga Nkuwu (?-1506), qui accepta le baptême et se convertit au catholicisme. En échange, les Portugais fournirent à Nzinga une assistance militaire pour faire la guerre aux États voisins. Plus important encore, le roi fournit aux Portugais des captifs pour alimenter la traite atlantique qui en était alors à ses balbutiements[5].

Lorsque les Portugais commencèrent à explorer les régions côtières de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale occidentale, les Africains noirs de ces deux vastes régions représentaient l'essentiel des esclaves de la traite. Au XVe siècle, l'achat et le transport d'Africains réduits en esclavage via l'océan Atlantique étaient beaucoup plus abordables que l'achat d'esclaves de plus en plus coûteux auprès de l'Empire ottoman et de l'État marocain, régions qui fournissaient traditionnellement les marchés européens en captifs acheminés par les routes du Sahara. Ces Africains noirs asservis en vinrent à constituer la principale main-d'œuvre des plantations portugaises de canne à sucre dans les îles de l'Atlantique le long de la côte ouest-africaine, notamment à Madère, aux Açores, au Cap-Vert, aux Canaries et à São Tomé[6].

Lorsque la traite atlantique se développa, l'esclavage existait déjà en Afrique. Dans le Royaume du Kongo, il était présent au moins depuis le XIVe siècle, avant l'arrivée des Portugais[7]. Dès le XVe siècle, en Afrique centrale occidentale, les hommes, les femmes, les enfants et toute ressource produisant de la richesse étaient considérés comme du capital[8]. À mesure que les contacts avec les Portugais se développaient, l'acquisition de biens étrangers – armes, alcool, textiles permit aux souverains locaux de s'attirer un nombre croissant de subordonnés. Plus les dirigeants africains s'investissaient dans les réseaux atlantiques, plus ils devaient vendre comme esclaves les subordonnés

nouvellement acquis à ces mêmes étrangers auprès desquels ils se procuraient des biens importés par les commerçants européens[9], produits de luxe essentiels à l'expansion de leur influence.

L'essor de la traite atlantique eut des répercussions diverses sur les sociétés africaines. Il transforma également l'institution de l'esclavage telle qu'elle était pratiquée sur le continent. À l'époque de la traite négrière, la carte et les frontières actuelles des États africains n'existaient pas encore. Les populations d'un village ou d'un royaume particulier ne s'assimilaient pas à l'ensemble du continent et n'avaient pas d'identité panafricaine. En d'autres termes, les peuples vivant en Afrique ne se considéraient pas comme des « Africains » et ne se désignaient pas comme tels. Cette identité commune est apparue bien plus tard aux Amériques, à la suite de la tragédie de l'esclavage, et en Afrique, en réaction à la domination coloniale européenne. En fait, jusqu'au milieu du XIXe siècle au moins, les hommes et femmes vivant sur le continent africain avaient tendance à se rattacher aux divers villages, États, royaumes et empires de différentes tailles où ils étaient nés. Se définissant selon des critères ethniques, ils parlaient des langues différentes et suivaient des traditions culturelles et religieuses variées, associées à leurs lignées et à leurs clans. Dans ce contexte, la plupart des individus capturés et vendus comme esclaves étaient soit des étrangers, soit des sujets indésirables dans leur société d'origine, ce qui les rendait vendables[10].

Dans la plupart des sociétés africaines, les hommes et femmes réduits en esclavage étaient des allogènes. Au cours du XVIe siècle, les prisonniers étrangers capturés lors des guerres avec le Royaume de Ndongo ou dans les régions de Pamzelungu et d'Anzicon répondirent largement à la demande d'esclaves du Royaume du Kongo[11]. L'existence de cette source externe d'approvisionnement en esclaves protégeait généralement les sujets nés libres, leur évitant d'être capturés et vendus. Mais le développement de la traite atlantique vint modifier cette situation. L'insécurité s'accrut dans les sociétés d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale occidentale, où les populations nées sur place se mirent à craindre, à juste titre, d'être réduites en esclavage[12].

Du XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe siècle, les souverains Kongo dénoncèrent parfois les sujets portugais qui réduisaient en esclavage des personnes libres, et même des nobles, et les envoyaient au Portugal, à São Tomé et au Brésil. Toutefois, réduire en esclavage des sujets indigènes libres était plutôt inhabituel. En Afrique de l'Ouest,

par exemple, la tradition établie sous le règne du roi Wegbaja, qui gouverna le Dahomey de 1645 à 1685 environ, interdisait fermement la vente d'individus nés dans le royaume. Contrevenir à cette coutume était considéré comme une transgression majeure. Les souverains appliquaient cette règle avec une telle sévérité qu'ils interdisaient même la vente des femmes captives qui tombaient enceintes pendant leur transit au Dahomey[13].

L'établissement d'échanges commerciaux, culturels et religieux entre les Portugais et les Africains coïncida avec l'expansion européenne dans les Amériques. Les souverains d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest achetaient des armes à feu aux Portugais. L'accès à ces armes leur permettait de continuer à faire la guerre aux États voisins, ce qui, au fil du temps, eut un impact sur le cycle d'acquisition de captifs de guerre destinés à être vendus comme esclaves. Par leurs contacts croissants avec les marchés africains, les Portugais devinrent des acteurs essentiels du développement de la traite des esclaves vers l'Europe. Dès le XVe siècle, en Sénégambie, des sujets portugais participèrent directement à des raids et à des enlèvements.

À partir du XVIIe siècle, la présence des Portugais et des Brésiliens dans les ports d'Afrique centrale occidentale contribua à accélérer les divisions existantes entre les États et les chefferies, qui s'affrontaient pour s'agrandir et contrôler un plus grand nombre de sujets. Ces différentes formes de gouvernement rivalisaient entre elles pour étendre leurs territoires et dominer des populations plus importantes auxquelles elles imposaient des tributs[14]. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale occidentale, les impacts de la présence et du commerce européens différaient d'un port à l'autre – ce qui rend difficile toute généralisation. À l'apogée de la traite atlantique, au XVIIIe siècle, les plus grands ports d'Afrique de l'Ouest, tels que Ouidah et Anomabu, étaient contrôlés par des dirigeants locaux et non par des Européens[15]. Mais en Afrique centrale occidentale, les Portugais organisaient des guerres, menaient des razzias et enlevaient des personnes pour alimenter les exportations d'esclaves[16]. Au final, les interactions entre Européens et Africains nourrirent la dynamique qui rendit possible la plus grande migration forcée transocéanique de tous les temps. Mais pourquoi étaient-ce précisément des Africains que l'on réduisait en esclavage ?

L'esclavage et les Africains esclavisés en Amérique

Lorsque Christophe Colomb (1451-1506) débarqua dans les Caraïbes en 1492, les groupes indigènes qui peuplaient les Amériques depuis des milliers d'années formaient des sociétés diversement organisées. Dans la région andine de l'Amérique du Sud, ainsi qu'au Mexique et en Amérique centrale, ces populations avaient bâti des empires et des civilisations de tailles diverses, aux niveaux de développement variés. Le long de la côte du Brésil vivaient des peuples semi-sédentaires de langue tupi. Très vite, Christophe Colomb et les explorateurs qui suivirent son exemple décelèrent la présence d'or dans les terres nouvellement découvertes : d'abord dans les îles des Caraïbes, puis au Mexique et en Amérique centrale, régions de l'Empire aztèque et de la civilisation maya. Les conquistadores trouvèrent également des gisements d'or et d'argent dans l'Empire inca, au nord-ouest de l'Amérique du Sud. La quête de ces métaux précieux poussa les Espagnols à conquérir les Empires aztèque et inca. Tuant et soumettant les populations indigènes, ils finirent par coloniser le nouveau territoire.

Pedro Álvares Cabral (1467-1520) et sa flotte débarquèrent au Brésil en 1500, marquant le début de la présence coloniale portugaise dans les Amériques. Mais le Portugal ne parvint pas à promouvoir la migration de sa propre population pour s'installer dans ce nouveau territoire et le coloniser. Contrairement aux Espagnols, les Portugais ne découvrirent pas de ressources précieuses (telles que l'or) au cours de cette première période de conquête et de colonisation du Brésil. Ils établirent plutôt des comptoirs commerciaux le long de la côte, comme ils l'avaient fait en Afrique occidentale, ce qui leur permit de commencer à échanger des marchandises avec les groupes indigènes qui y vivaient. La population du Portugal était trop peu nombreuse pour alimenter une importante vague migratoire de travailleurs vers les Amériques, contrairement à ce qui se passait dans les colonies britanniques d'Amérique du Nord, où les engagés blancs européens constituèrent initialement la majeure partie de la main-d'œuvre employée dans l'industrie du tabac en Virginie, en plein essor au début du XVIIe siècle[17]. Par conséquent, dès les premiers temps, les colonisateurs espagnols et portugais réduisirent en esclavage des hommes et des femmes indigènes. Dans les Amériques espagnoles, les peuples indigènes furent forcés de travailler dans les mines d'or et d'argent,

tandis qu'au Brésil, ils extrayaient le *pau-brasil* (bois de brésil), un type de bois qui produisait une teinture rouge, très prisée dans la production textile en Europe[18].

Bien qu'il s'agît de l'alternative la moins chère et la plus rapide à la disposition des colonisateurs espagnols et portugais, l'utilisation de main-d'œuvre indigène se heurta à d'importants obstacles. Estimée à environ 20 millions d'individus au moment de la conquête, la population indigène diminua drastiquement dans les années qui suivirent, non seulement à cause des guerres de conquête, mais aussi des épidémies et des effroyables conditions de travail. Ce fut surtout entre 1540 et 1570 que les Portugais employèrent des esclaves indigènes dans les plantations de canne à sucre établies dans le nord-est du Brésil. Mais dans plusieurs régions, les indigènes résistèrent à l'asservissement en attaquant les établissements portugais et en fuyant vers l'intérieur du pays[19]. En Amérique du Nord également, les Britanniques et les Français réduisirent en esclavage les populations indigènes avant la mise en place d'un système de plantation fondé sur une main-d'œuvre africaine esclavisée, même si, comme au Brésil et dans certaines régions d'Amérique latine, l'esclavage des Amérindiens et celui des Africains coexistèrent pendant les deux premiers siècles de la colonisation européenne[20].

Au début du XVIIe siècle, le nombre de travailleurs indigènes disponibles devint insuffisant pour répondre à la forte demande de main-d'œuvre dans l'industrie sucrière brésilienne naissante[21]. À cette époque, promouvoir l'émigration vers le Brésil des peu nombreuses populations paysannes portugaises aurait nécessité d'importants investissements dans le transport, l'installation sur place et le salaire de ces travailleurs agricoles. Pour les Portugais qui avaient déjà, au cours du siècle précédent, employé des Africains esclavisés dans les plantations de canne à sucre des îles atlantiques au large de l'Afrique occidentale, se tourner à nouveau vers cette région du monde était la solution la plus logique. Plus important encore, la traite leur permettait de générer des profits. Acheter des esclaves en Afrique occidentale et les transporter aux Amériques pour les faire travailler dans les plantations de canne à sucre s'avéra, sur le long terme, moins coûteux et moins risqué que de continuer à réduire en esclavage des indigènes rebelles qui non seulement n'étaient pas habitués aux travaux agricoles intensifs, mais aussi résistaient d'autant plus à leur asservissement qu'il s'effectuait dans leur propre pays.

Avant même l'essor de la traite atlantique, il y avait en Europe des Africains et leurs descendants, y compris en Angleterre et dans la péninsule Ibérique[22]. Mais cette présence noire dans la péninsule Ibérique n'empêcha pas que de nombreux Africains y soient transportés de force comme esclaves dès les débuts de la traite atlantique. Au fil du temps, les relations commerciales continues entre le Portugal et l'Afrique occidentale contribuèrent à l'emploi massif d'esclaves africains au Brésil. Dans les années 1550, Lisbonne, capitale du Portugal, comptait une population esclave estimée à 10 000 individus, dont la plupart étaient des hommes et femmes d'origine africaine. Cette présence ancienne apparaît dans des documents écrits, des sites patrimoniaux et des images, à l'instar de ce tableau hollandais anonyme représentant la place de la fontaine du Roi (*Chafariz d'El-Rei*) à Lisbonne. L'œuvre montre des hommes interagissant avec des hommes et femmes noirs réduits en esclavage. Le statut légal d'esclave de l'un de ces personnages ne fait pas de doute car il a une grosse chaîne attachée à son cou. Pieds nus, ces Noirs se livrent à toutes sortes d'activités. Plusieurs d'entre eux portent des cruches d'eau sur la tête, ce qui laisse entendre qu'ils sont de statut inférieur. Au premier plan, un Noir en tenue élégante monte à cheval. Il est chaussé de souliers et vêtu d'une tunique noire sur laquelle figure la croix des chevaliers de l'ordre de Santiago, ce qui indique son statut supérieur[23]. Ce tableau confirme que les Noirs étaient bien implantés dans la péninsule Ibérique. En conséquence, leurs descendants continuèrent à occuper des positions subalternes et à subir des discriminations fondées sur leur origine, leur statut et leur couleur de peau.

La traite des esclaves vers les Amériques se développa progressivement au cours du XVIe siècle. En 1517, les premiers Africains réduits en esclavage débarquèrent à Hispaniola, puis dans les vice-royautés de Nouvelle-Espagne (ou Mexique) et du Pérou. Au milieu du XVIe siècle, l'esclavage y devint une institution racialisée, les Espagnols concevant les termes esclave et Noir comme synonymes. En 1553 par exemple, la population d'origine africaine augmenta si rapidement en Nouvelle-Espagne qu'elle suscita la crainte des autorités locales. Dans une lettre, le vice-roi Luis de Velasco (1511-1564) demanda à la Couronne espagnole de restreindre les importations d'esclaves africains afin d'éviter que la colonie ne devînt majoritairement noire[24]. La diminution de la population indigène et la situation démographique ibérique, associées au précédent qu'avait constitué le recours à des esclaves d'Afrique

subsaharienne dans les îles de l'Atlantique, sont autant de facteurs qui contribuèrent à l'intensification de la traite des esclaves vers les Amériques. Dans plusieurs régions, les Africains réduits en esclavage remplacèrent progressivement les esclaves indigènes.

Les Africains esclavisés et leurs descendants jouèrent un rôle essentiel dans les économies des colonies espagnoles et portugaises. Toutefois, leur importance varia en fonction des lieux, des époques et de la taille des populations indigènes existantes. La colonisation du Brésil et celle des treize colonies d'Amérique du Nord présentaient, au départ du moins, des similitudes. Ces deux régions se caractérisaient par des implantations isolées le long de la côte et l'absence de grandes civilisations amérindiennes organisées, comme les Empires inca et aztèque des Amériques espagnoles. Mais contrairement au Brésil et aux Amériques espagnoles, la colonisation de l'Amérique du Nord s'appuyait sur la présence d'exploitations agricoles familiales. Les colons européens avaient accès à la propriété foncière et au pouvoir politique à travers leur participation aux élections et aux institutions locales[25]. Dans l'ensemble des Amériques, la présence africaine fut plus importante dans les régions où les populations indigènes étaient réduites ou dispersées que dans celles où la main-d'œuvre esclave était composée d'un mélange d'Africains et d'indigènes.

L'esclavage existait dans toutes les régions des Amériques, mais dans les sociétés *à esclaves*, il jouait un rôle marginal et le nombre d'esclaves était généralement faible. En revanche, dans les sociétés esclavagistes, l'institution de l'esclavage était un élément central de la vie sociale, politique et économique. Mais avec le développement du système de plantation, plusieurs sociétés *à esclaves* devinrent des sociétés esclavagistes[26]. L'esclavage à petite échelle prédominait dans les Amériques espagnoles du continent, tandis que l'esclavage de plantation à grande échelle prévalait dans les Antilles et au Brésil. Dans ces deux dernières régions où la production était principalement tournée vers une économie de marché, le nombre d'esclaves était nettement plus important que dans les zones d'esclavage à petite échelle.

Au XVIe siècle, dans la vice-royauté du Pérou – qui comprenait la plupart des pays actuels de la région andine, comme le Pérou, la Colombie, la Bolivie et l'Équateur –, la majeure partie des Africains réduits en esclavage effectuaient des travaux harassants dans les mines d'argent et d'or[27]. Dans la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne ou du Mexique, qui correspondait aux territoires gouvernés par l'Espagne

en Amérique du Nord et en Amérique centrale, les esclaves noirs étaient employés dans les manufactures de textile. En 1570, environ 20 000 esclaves d'origine africaine vivaient dans la région, et au début du XVIIe siècle, leur présence augmenta jusqu'à atteindre près de 45 000 individus. En 1640, les esclaves représentaient 2 % de la population totale de la Nouvelle-Espagne, mais leur nombre diminua considérablement dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Au cours de la même période, le nombre d'esclaves dans la vice-royauté du Pérou était estimé à environ 100 000, ce qui représentait entre 10 et 15 % de la population totale. À elles deux, ces deux vice-royautés importèrent entre 250 000 et 300 000 Africains esclavisés[28].

L'expansion des économies esclavagistes aux Amériques dépendait fortement de la dynamique de la traite atlantique. La réussite des empires et royaumes européens à approvisionner leurs colonies en esclaves reposait sur leur accès aux navires, au crédit et aux marchés africains, lequel dépendait des contextes politiques et économiques locaux. Ainsi, la traite des esclaves vers les Amériques espagnoles s'intensifia pendant l'Union ibérique (1580-1640), période où les Couronnes espagnole et portugaise furent unifiées. À l'époque, les Portugais obtinrent l'*asiento*, licence accordée par la Couronne espagnole qui octroyait le monopole du commerce des esclaves vers les colonies espagnoles d'Amérique. Par conséquent, au cours de cette période, les Amériques espagnoles importèrent environ 289 000 Africains réduits en esclavage, tandis qu'environ 188 000 Espagnols arrivèrent dans la région[29]. Avec la fin de l'Union ibérique en 1640, le commerce des esclaves vers la Nouvelle-Espagne commença à décliner et continua à diminuer tout au long du XVIIIe siècle, époque où une main-d'œuvre croissante de populations indigènes devint disponible.

L'organisation de la traite des esclaves présentait des caractéristiques distinctes dans les différentes régions du monde atlantique. Dans le système de l'Atlantique Nord, elle tendit à suivre le modèle dit « triangulaire ». Les navires négriers quittaient l'Europe avec des marchandises destinées à être vendues dans les ports africains en échange d'esclaves, qui étaient ensuite transportés vers les Caraïbes et l'Amérique du Nord. Ces mêmes bateaux rapportaient des matières premières américaines vers l'Europe, même si, en quelques occasions, certaines marchandises furent acheminées vers l'Europe dans de plus grands vaisseaux spécialement conçus à cet effet[30]. Dans l'Atlantique Sud, la traite luso-brésilienne se déroula principalement selon un modèle

bilatéral. Dans cette zone, les échanges se faisaient souvent indépendamment de Lisbonne. Les navires négriers reliaient directement les ports brésiliens et ceux d'Afrique de l'Ouest[31]. Depuis Rio de Janeiro et Salvador (les plus grands ports négriers des Amériques), les marchands d'esclaves portugais et brésiliens transportaient de l'or, des eaux-de-vie issues de la canne à sucre (*gerebitas*, *aguardente* ou *cachaça*), du tabac et de la poudre à canon, ainsi que des produits manufacturés tels que des tissus. Arrivés à Luanda, Ouidah et Benguela, les trois ports négriers africains les plus actifs, ils échangeaient ces marchandises contre des esclaves. Ce commerce bilatéral n'excluait toutefois pas le modèle triangulaire. Des navires chargés de marchandises en provenance d'Europe, d'Asie et des Amériques quittaient le Portugal et voguaient vers l'Afrique, où ils échangeaient leur cargaison contre des esclaves, avant de retraverser l'océan Atlantique pour arriver enfin au Brésil[32].

Le développement de la traite atlantique était indissociable de l'expansion impériale. Les rivalités européennes transformèrent l'équilibre des pouvoirs aux Amériques. Elles modifièrent également la dynamique de la traite atlantique en Afrique. Au cours du XVIIe siècle, les systèmes de l'Atlantique Nord et de l'Atlantique Sud devinrent le champ de bataille des empires européens qui cherchaient à contrôler le commerce des esclaves entre l'Afrique et les Amériques et à obtenir le monopole de la lucrative industrie sucrière naissante. L'Union ibérique eut un impact négatif sur les relations entre le Portugal et les Pays-Bas. Les Néerlandais étaient le principal partenaire commercial des Portugais au Brésil, mais ils étaient les ennemis de l'Espagne contre laquelle ils s'étaient révoltés en déclarant leur indépendance en 1588 pendant la guerre de Quatre-Vingts Ans (1568-1648).

En représailles, les Néerlandais occupèrent en 1624 Salvador, alors capitale du Brésil et située dans la deuxième plus importante capitainerie productrice de sucre de la colonie. Bien qu'expulsés par les Portugais l'année suivante, les Néerlandais parvinrent en 1630 à prendre le contrôle de la ville de Recife, capitale de la capitainerie du Pernambouc et première productrice de sucre du Brésil. Ces conflits eurent également des répercussions en Afrique. En 1637, les Néerlandais s'emparèrent du château d'Elmina sur la Côte de l'Or. En 1641, ils occupèrent Luanda et finirent par contrôler la côte de l'Angola[33]. En 1654, après leur expulsion du Brésil, ils émigrèrent massivement vers les Antilles, où leurs colonies prenaient de l'ampleur.

Les rivalités européennes provoquèrent d'autres modifications dans le paysage atlantique. L'intensification de la concurrence coloniale coïncida avec l'émergence de l'industrie du tabac en Virginie. De plus, d'autres puissances européennes renforcèrent leur position dans les Antilles au cours de cette période. En 1655, la Grande-Bretagne prit le contrôle de la Jamaïque et, en 1659, la France occupa la partie occidentale d'Hispaniola, qui devint ensuite la colonie de Saint-Domingue. L'Espagne conserva Cuba, Porto Rico et la partie orientale de l'île (Santo Domingo), l'actuelle République dominicaine. En Afrique, les Français et les Britanniques se rendirent maîtres de l'essentiel de la traite des esclaves en Afrique de l'Ouest, même si les marchands d'esclaves luso-brésiliens en gardèrent le contrôle le long de la côte occidentale de l'Afrique centrale, du moins au sud du fleuve Congo. À la faveur de cette lutte entre les principaux empires européens pour s'emparer des nouvelles colonies des Amériques et des marchés d'esclaves en Afrique, la traite atlantique s'intensifia. Au XVIIe siècle, environ 964 700 Africains esclavisés furent ainsi transportés au Brésil, 327 000 dans les Caraïbes britanniques, 104 000 en Amérique espagnole et 32 800 dans les colonies françaises et britanniques d'Amérique du Nord[34].

Dans les colonies européennes des Antilles et du Brésil, l'esclavage suivit le modèle de plantation préexistant mis en place par les Portugais dans les îles atlantiques d'Afrique de l'Ouest. Les commerçants, qui avaient initialement acquis des richesses en Asie du Sud et du Sud-Est, fournirent également les capitaux, le crédit et la technologie nécessaires au développement de cette industrie sucrière émergente. La Barbade et la Martinique devinrent les deux premières sociétés esclavagistes reposant sur des régimes de plantation. Jusqu'au XVIIe siècle, les exploitations esclavagistes dans ces plantations comptaient en moyenne une cinquantaine d'esclaves. En 1600, lorsque les prix du sucre augmentèrent de façon spectaculaire, le Brésil comptait 200 moulins à sucre en activité et produisait plus de 10 000 tonnes de sucre par an[35]. Entre 1630 et 1640, le Brésil domina la production internationale de sucre, et les importations d'esclaves augmentèrent.

La colonisation néerlandaise transforma l'industrie sucrière dans les Amériques. Pendant leur occupation du Pernambouc, la capitainerie devint le principal producteur de sucre du Brésil. Une fois dans les Antilles, ils fournirent le crédit et introduisirent les techniques modernes qui contribuèrent au développement des plantations de canne

et des moulins à sucre dans les colonies britanniques et françaises, ce qui mit un terme à la domination du Brésil sur la production mondiale de sucre[36]. La présence des Néerlandais favorisa le développement des colonies d'Amérique du Nord. Dans les années 1620, par le biais de la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales, ils établirent la colonie de la Nouvelle-Amsterdam (l'actuelle New York). À la même époque, un groupe de puritains britanniques créa une colonie dans le Massachusetts. Dix ans plus tard, d'autres immigrants britanniques en fondèrent une dans le Maryland.

Au cours du XVIIe siècle, un système de plantation apparut en Amérique du Nord dans la région de Chesapeake, qui comprenait les colonies du Maryland et de Virginie. À cette époque, les esclaves africains et les engagés blancs travaillaient ensemble dans le secteur agricole[37]. Mais à la fin du XVIIe siècle, devant le développement des plantations de tabac et la diminution du nombre d'engagés blancs, les planteurs commencèrent à importer un nombre croissant d'Africains. Ce nouvel état de fait renforça l'esclavage racial et multiplia les mesures de ségrégation entre Noirs et Blancs. Au même moment, le Brésil devenait troisième producteur de sucre, derrière Saint-Domingue et la Jamaïque. À la suite de diverses expéditions vers l'intérieur de la colonie, des explorateurs portugais et brésiliens découvrirent à la fin du XVIIe siècle des gisements d'or dans la région de l'actuel Minas Gerais.

La découverte de cet or favorisa l'essor de la traite des esclaves vers le Brésil au XVIIIe siècle. Alors qu'au XVIIe siècle le Brésil importait environ 1 million d'esclaves africains, ce nombre fut presque multiplié par deux au XVIIIe siècle. Dans les deux premières décennies du XVIIIe siècle, la ruée vers l'or fit de Rio de Janeiro le plus important port négrier du Brésil, dépassant même Salvador et Recife. Au cours de la même période, alors que le nombre d'importations d'esclaves diminuait au Mexique et au Pérou, d'autres régions connurent le phénomène inverse. À cette époque, l'esclavage se développa également à Cuba avec la production de sucre et de café, dans la vice-royauté de Nouvelle-Grenade avec l'industrie de l'or, et au Venezuela et au Costa Rica avec la production de cacao. En Amérique espagnole et au Brésil, la main-d'œuvre esclave était essentiellement employée dans les mines d'argent, d'or et de diamant.

Les Africains et la traite atlantique

La traite atlantique se développa au cours du XVIIIe siècle, avec la participation des Britanniques, des Français et des Néerlandais. La Grande-Bretagne devint la première nation européenne esclavagiste au monde, suivie par le Portugal et l'Espagne. La traite des esclaves s'intensifia également dans les autres régions des Amériques. Au XVIIIe siècle, on estime que les importations d'esclaves dans les Antilles britanniques s'élevaient à 1 813 323 individus. De 1645 à 1776, année où les treize colonies déclarèrent leur indépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne, plus de 281 000 Africains asservis débarquèrent en Amérique du Nord continentale, tandis que, de 1700 à 1800, plus de 2 millions d'Africains furent importés au Brésil[38].

Cette demande d'esclaves africains dans les Amériques contribua à l'exacerbation des guerres interétatiques préexistantes en Afrique de l'Ouest, intensifiant ainsi l'instabilité dans la région. Dans le Royaume du Kongo, cette dynamique conduisit à des rivalités croissantes entre les candidats au trône et leurs partisans. Ces conflits, associés à des guerres civiles, accentuèrent les divisions internes qui, au fil du temps, engendrèrent une situation où les personnes nées libres à l'intérieur des frontières du Royaume du Kongo ne furent plus protégées contre leur mise en esclavage et leur vente, comme elles avaient pu l'être par le passé[39].

De même, le royaume du Dahomey mena des guerres contre plusieurs de ses voisins, notamment les royaumes d'Onim (Lagos) et de Badagry, ainsi que le royaume d'Oyo[40]. Aujourd'hui encore, les récits de ces campagnes apparaissent sur les tentures en appliqué dispersées dans les collections des musées du monde entier, et les bas-reliefs qui ornent les façades des palais royaux d'Abomey (capitale du Dahomey) représentent des guerriers et des guerrières combattant leurs ennemis. Les rois du Dahomey racontèrent également ces affrontements dans une vaste correspondance échangée avec les souverains portugais dans le cadre des missions diplomatiques envoyées au Brésil entre le milieu du XVIIIe siècle et le début du XIXe siècle pour négocier les termes de la traite atlantique. Ces lettres mettent en lumière les mécanismes de la traite atlantique dans le golfe du Bénin.

À la fin de l'année 1750, Tegbessou, roi du Dahomey (qui régna entre 1740 et 1774), envoya au Brésil une délégation composée d'un

ambassadeur, de deux autres émissaires et d'un interprète[41]. Le 29 septembre 1750, la mission diplomatique arriva à Salvador de Bahia, la capitale brésilienne de l'époque. Le groupe fut solennellement accueilli par une salve de tirs. Vêtu d'une robe recouverte d'un manteau de velours nacré et coiffé d'un foulard paré de plumes, l'ambassadeur fut transporté jusqu'à la ville dans un luxueux palanquin aux coussins de soie. Les deux autres émissaires, en habit traditionnel, quittèrent le quai sur une chaise à porteurs, suivis de quatre jeunes filles nues venues du Dahomey avec eux. Ce somptueux cortège de représentants ouest-africains attira la curiosité de la population. La présence d'esclaves africains fraîchement débarqués et quasi nus était chose courante dans les rues de Salvador, mais voir un émissaire africain aussi magnifiquement vêtu était un événement exceptionnel. Le groupe séjourna dans une chambre richement décorée du collège des jésuites, situé à proximité immédiate de la cathédrale de Salvador, sur la place publique du Terreiro de Jesus[42].

Les émissaires dahoméens durent attendre près de trois semaines avant leur rencontre officielle avec les autorités portugaises. Dans l'intervalle, les fonctionnaires portugais et brésiliens invitèrent leurs hôtes à visiter les églises, couvents et forteresses de Salvador, mais ceux-ci préférèrent attendre la réunion officielle avant de découvrir la région. Le vice-roi du Brésil, Luiz Peregrino de Carvalho Meneses de Ataíde (1700-1758), comte d'Atouguia, offrit également aux représentants du Dahomey des costumes portugais en velours et en damas, spécialement confectionnés pour l'audience diplomatique officielle. Mais l'ambassadeur refusa également ce présent en déclarant que ses délégués et lui devaient être vêtus selon la tradition de leur pays d'origine. Pendant leur séjour à Bahia, bien que logés dans une institution jésuite, les membres du groupe pratiquèrent librement leurs rites religieux, apparemment sans rencontrer d'opposition de la part des fonctionnaires portugais. Le jour d'une importante fête religieuse de leur calendrier, ils se livrèrent même à une cérémonie vodun, au cours de laquelle ils « tuèrent beaucoup d'oiseaux, s'oignirent de leur sang et firent un banquet de mets préparés à leur manière[43] ».

L'ambassadeur dahoméen offrit au vice-roi et au roi du Portugal deux grandes malles recouvertes de fer avec des serrures richement ornées, ainsi que les quatre jeunes filles qui accompagnaient la mission diplomatique[44]. Les malles et les fillettes – à l'exception de l'une d'entre elles, devenue aveugle après son arrivée à Bahia –, furent envoyées à

Lisbonne[45]. Enfin, les émissaires quittèrent Bahia le 12 avril 1751, à bord d'un navire transportant 8 101 rouleaux de tabac. Le 27 juin 1752, le même navire revint d'Afrique de l'Ouest avec 834 esclaves à son bord, preuve du succès de la mission diplomatique dans le développement des relations commerciales entre le Brésil et le Dahomey[46].

Pendant le règne du roi Agonglo, de 1789 à 1797, les guerres et révolutions firent rage en Europe et dans ses colonies d'Amérique. Les conflits atlantiques qui suivirent la Révolution française et conduisirent aux guerres napoléoniennes (1803-1815) affectèrent profondément la France, le Portugal, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Les révoltes d'esclaves de Saint-Domingue provoquèrent la première abolition de l'esclavage par la Convention française en 1794, ce qui entraîna le déclin drastique de la traite française à Ouidah[47]. Les problèmes générés par ce déclin sont relatés dans la correspondance entre les autorités portugaises et dahoméennes, dans le cadre des missions diplomatiques réciproques que les deux royaumes organisèrent.

En mai 1795, le roi Agonglo envoya une nouvelle ambassade à Bahia, dans le but de convaincre les autorités portugaises de faire du port de Ouidah la source exclusive des exportations d'esclaves depuis le golfe du Bénin vers le Brésil. Cette mission était composée de deux représentants du roi dahoméen accompagnés d'un interprète, Luiz Caetano de Assumpção, un esclave identifié dans les documents de l'époque comme « mulâtre » (terme désignant un métis issu de l'union d'un parent noir et d'un parent blanc, également utilisé pour désigner des individus libérés de leur condition d'esclave) qui, après avoir échappé à son propriétaire, l'administrateur du fort portugais, s'était placé sous la protection d'Agonglo[48].

Parmi les lettres apportées par cette délégation, il en est une, datée du 20 mars 1795, dans laquelle le roi se plaignait au gouverneur de Bahia du poids des rouleaux de tabac importés de Bahia. Confirmant la demande de produits de luxe au Dahomey, il souhaitait également que le gouverneur de Bahia lui envoie de la soie, de l'or ciselé et de l'argent. En outre, il renouvelait la requête déjà formulée par le passé d'accorder à Ouidah le monopole de l'approvisionnement du Brésil en esclaves venus du golfe du Bénin, et demandait également au gouverneur d'interdire aux navires portugais le commerce avec les ports voisins[49]. Mais le gouverneur rejeta cette proposition, expliquant qu'un tel monopole non seulement augmenterait le prix des esclaves, mais empêcherait également les capitaines de navires de choisir ces derniers[50].

Le contenu de cette lettre révèle qu'au cours des XVIIIe et XIXe siècles le Dahomey importa principalement des produits tels que les armes à feu, la poudre à canon, l'alcool et le tabac. L'introduction de ces produits dans le royaume transforma les coutumes locales et la vie quotidienne[51]. Les Dahoméens utilisaient divers types d'armes à feu pour les campagnes militaires, les activités de chasse et la défense. Les voyageurs européens rapportèrent également qu'à leur arrivée à Abomey, la capitale du royaume, ils étaient salués par des salves de tirs. Différentes cérémonies comprenaient également ce genre de manifestations[52]. Bien qu'il soit difficile de déterminer l'ampleur de la consommation des produits de luxe au Dahomey, les importations d'alcool et de tabac étaient destinées à la fois à la classe dirigeante et au peuple. Contrairement au tabac qui était une plante originaire des Amériques, l'alcool faisait déjà partie des habitudes de consommation au Dahomey. Ainsi, les récits européens de la fin du XVIIIe siècle montrent qu'à côté des boissons locales habituelles telles que le vin de palme et une bière locale appelée *pitto*, les Européens introduisirent plusieurs sortes d'eau-de-vie, de vin et de bière[53]. Lors des audiences, cérémonies et réceptions de bienvenue, les voyageurs buvaient de petits verres d'eau-de-vie à la santé du roi. De même, malgré une tradition du tissage implantée de longue date au Dahomey, les élites dirigeantes, du fait de la traite atlantique, se mirent à apprécier de plus en plus les tissus importés, tels que la soie. Lors d'une visite à la cour du Dahomey en 1772, le marchand d'esclaves britannique Robert Norris (v. 1724-1791) apporta « quelques pièces de soie en guise de cadeaux » et, plus tard, le roi le reçut « vêtu d'une chemise de nuit en soie »[54]. Norris assista également à une procession au cours de laquelle les femmes portaient « de riches soieries, des bracelets en argent et d'autres ornements, du corail et une profusion d'autres perles précieuses[55] ». En affichant publiquement leurs luxueux atours, les membres de la cour cherchaient à affirmer leur pouvoir politique[56].

De Bahia, les ambassadeurs d'Agonglo s'embarquèrent pour Lisbonne où ils essuyèrent le même refus devant leur proposition d'octroyer à Ouidah le monopole de la traite des esclaves depuis le golfe du Bénin vers le Brésil. Une fois à Lisbonne, les deux émissaires dahoméens se firent baptiser par l'Église catholique. C'était là un changement considérable par rapport au comportement des membres de la précédente mission envoyée à Bahia, lesquels avaient tenu à conserver leurs costumes indigènes lors des cérémonies officielles et même pratiqué un

rituel vodun. Pour les ambassadeurs dahoméens, l'acceptation de la foi catholique par le baptême – comme dans le Royaume du Kongo, quelques siècles plus tôt – était probablement une étape nécessaire pour obtenir une réponse positive à leur requête. Le catholicisme était toujours un instrument important dans le renforcement des relations diplomatiques et commerciales avec les États africains[57].

À son retour au Dahomey, l'ambassade dahoméenne fut accompagnée par une mission catholique mise en place par les Portugais et composée de deux prêtres de couleur d'origine brésilienne, Cipriano Pires Sardinha (v. 1749-1797) et Vicente Ferreira Pires (v. 1765-1805 ?), qui avaient pour intention de convertir et d'évangéliser le roi du Dahomey[58]. À leur arrivée à Abomey, le roi Agonglo leur accorda une audience. À cette occasion, il se peut qu'il leur ait déclaré être « prêt à être instruit et baptisé dans la foi catholique[59] ». Les rumeurs sur la conversion du roi se répandirent et générèrent des tensions qui conduisirent à son assassinat par l'un de ses opposants[60].

Après l'assassinat d'Agonglo, des conflits éclatèrent. En l'absence de consensus pour déterminer qui avait le pouvoir de choisir le nouveau roi, cette période vit s'enchaîner plusieurs tentatives de succession et fut marquée par une atmosphère chaotique et une grande instabilité. Ces phases de transition donnèrent lieu à des complots fomentés par les mères et les frères des aspirants au trône. Lorsqu'un nouveau roi était enfin choisi, il punissait tous ses rivaux défaits ainsi que leurs partisans en vendant en tant qu'esclaves les membres des factions opposées et en les envoyant vers les régions voisines ou aux Amériques[61]. Ainsi, lorsqu'en 1797, l'un des fils d'Agonglo accéda au trône et devint le roi Adandozan (qui régna jusqu'en 1818), il châtia tous les adversaires qui avaient, de près ou de loin, participé aux événements liés à l'assassinat de son père[62]. Le nouveau roi acquit rapidement la réputation de souverain le plus cruel de l'histoire du Dahomey. Malgré des sources antérieures attestant du fait que des Dahoméens avaient déjà vendu des sujets du royaume, Adandozan est le seul monarque resté dans les mémoires pour avoir vendu en tant qu'esclaves des membres de la famille royale.

Les rivalités entre États africains furent aussi décrites dans les récits d'esclaves. Olaudah Equiano (v. 1745-1797), également connu sous le nom de Gustave Vassa, raconta ainsi sa jeunesse dans le pays igbo (actuel Nigeria). Il expliqua que son père possédait de nombreux esclaves et que lui-même avait été formé dès son plus jeune âge aux